



## **Déclaration liminaire lors de la FS du 23 novembre 2023**

Monsieur le président,

Depuis les droits d'alerte déposés pour plusieurs services, et malgré la tenue d'une Formation Spécialisée dédiée aux problèmes soulevés par les représentants des personnels, force est de constater que les solutions proposées n'ont pas porté leurs fruits.

En effet, ces situations ne sont pas nouvelles, nous vous alertons depuis quelques années, et elles nous ont conduit à déposer ces droits d'alerte.

Malheureusement, elles demeurent globalement réelles et nous craignons toujours qu'un incident majeur se produise.

Les suppressions d'emplois et les problématiques de management sont à l'origine des souffrances des agents et de leur mal être au travail.

Les solutions existent, elles vous appartiennent.

En tant qu'employeur, vous êtes responsable pénalement de la santé et de la sécurité des agents de la DDFiP des Landes.

Nous vous demandons donc de mettre en œuvre des mesures concrètes, efficaces, rapides et pérennes.